

Préinscriptions périscolaires

DU 28 AVRIL AU 4 JUILLET

Votre Portail famille évolue

Rendez-vous sur votre nouvel Espace Famille et Citoyen

- ✓ POUR CRÉER OU ACTIVER VOTRE COMPTE
- ✓ POUR METTRE À JOUR VOTRE DOSSIER FAMILLE

Restauration
scolaire

Études
dirigées

Centres
de loisirs

École municipale
du sport

www.espace-citoyens.net/epinay-sur-seine

RENSEIGNEMENTS AU 01 49 71 89 04



PRÉINSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

DU 28 AVRIL AU 4 JUILLET 2025

Depuis le mois de janvier 2025, votre Portail famille évolue. Vous avez désormais accès à un nouvel Espace Famille et Citoyen pour effectuer certaines de vos démarches en ligne.

www.espace-citoyens.net/epinay-sur-seine

Ce nouvel espace remplace progressivement votre Portail famille habituel pour y effectuer plus de démarches, de façon plus simple et intuitive et suivre vos échanges avec les services municipaux.

VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT À UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2025-2026 ?

- > accueil du matin
- > restauration scolaire
- > centres de loisirs
- > études dirigées
- > animations après l'étude
- > école municipale du sport

Rendez-vous sur votre nouvel
www.espace-citoyens.net/epinay-sur-seine

Espace Famille et Citoyen

COMMENT PROCÉDER À CETTE PRÉINSCRIPTION ?

Cas n°1 : vous avez déjà un enfant inscrit à l'école à Épinay-sur-Seine

1 - **Vérifiez votre boîte mail et vos spams.** Le service Écoles et loisirs vous a envoyé un mail au début du mois d'avril pour vous communiquer vos identifiants de connexion.

2 - **Muni(e) de vos identifiants de connexion**, rendez-vous sur votre nouvel Espace Famille et Citoyen : www.espace-citoyens.net/epinay-sur-seine pour activer votre compte et mettre à jour vos informations personnelles.

Dans la rubrique « Mon tableau de bord » :

- > mettez à jour l'onglet « Coordonnées »
- > indiquez vos préférences dans « Mes prélèvements »
- > mettez à jour l'onglet « Mes QF / Revenus »

Dans la rubrique « Ma famille » :

- > remplissez une « Fiche de renseignements » pour chacun de vos enfants
- > mettez à jour les contacts et autorisations indispensables à votre inscription

3 - Pensez à scanner ou photographier les documents obligatoires dont vous aurez besoin pour effectuer vos inscriptions.

Documents obligatoires à scanner et fournir :

Si vous percevez des allocations familiales :

- > Attestation de paiement de la CAF du mois en cours.

Si vous ne percevez pas d'allocations familiales :

- > L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 ou le bulletin de salaire de décembre 2024 de chaque parent.
- > En cas d'absence de ressources, une évaluation de ressources financières établie par les services sociaux.

Pour tous :

- > le carnet de santé avec les vaccins obligatoires à jour.
- > 1 photo d'identité de moins de 3 mois pour chaque enfant.

En cas de documents manquants, le service Écoles et loisirs ne pourra pas procéder à de nouvelles inscriptions.

Cas n°2 : vous n'avez pas encore d'enfant inscrit à l'école à Épinay-sur-Seine

Rendez-vous sur : www.espace-citoyens.net/epinay-sur-seine, cliquez sur « Création de mon compte » et suivez la procédure.

Le service Écoles et loisirs vous enverra par mail votre clé Espace Famille et Citoyen, votre identifiant et votre mot de passe. Cliquez alors sur : www.espace-citoyens.net/epinay-sur-seine pour renseigner les informations de « Profil », ajoutez en dernière page la clé Espace Famille et Citoyen reçue par mail (cette opération est indispensable) et validez. Votre Espace Famille et Citoyen est activé !

En résumé, comment réaliser vos démarches en ligne ?

Espace Famille et Citoyen

www.espace-citoyens.net/epinay-sur-seine

Ce que vous pouvez faire sur cet espace :

- **Depuis janvier 2025** : vos préinscriptions en crèche, multi-accueil et halte-garderie.
- **À partir du 28 avril et jusqu'au 4 juillet 2025** : vos préinscriptions périscolaires.
- **À partir du 15 juillet 2025** : dès réception du mail de confirmation d'inscription aux activités périscolaires, vous pourrez réserver les mercredis en centre de loisirs pour l'année 2025-2026.
- **À partir du 10 octobre 2025** : Règlement des factures périscolaires 2025-2026.



www.famille.epinay-sur-seine.fr

Ce que vous pouvez faire sur ce portail :

- **Préinscriptions aux activités culturelles** : Maison du Théâtre et de la Danse, École d'Arts Plastiques, Pôle Musical d'Orgemont, Conservatoire de Musique et de Danse.
- **Réservations des journées en centres de loisirs** : jusqu'aux vacances d'été (du 12 mai au 22 juin).
- **Jusqu'au 30 septembre 2025** : Règlement des factures périscolaires 2024-2025.

LE SERVICE ÉCOLES ET LOISIRS VOUS ACCUEILLE :

Mairie Annexe

1 rue Mulot

Tél. : 01 49 71 89 04

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30

Mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30

Mairie Annexe d'Orgemont

Place Oberursel

Tél. : 01 49 71 99 12

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi et vendredi :
de 13h30 à 17h30

POUR RÉGLER VOS FACTURES EN COURS :

Nous vous invitons à régler vos factures en cours jusqu'à fin septembre sur le Portail famille : www.famille.epinay-sur-seine.fr